

Demandes d'octroi de permis concernant la durée du travail

Permis de travail de nuit (sans alternance) (Art. 17 LTr)

- 02-765 / 108849
Souvel SA, 1920 Martigny
conditionnement de viande fraîche et livraison pour vente en libre-service –
boucherie PAM I
besoins spéciaux de consommation
4 A
07.10.2002–11.10.2003 (Nouveau permis)

Permis de travail de nuit (travail en 3 équipes) (Art. 17 LTr)

- 02-766 / 108555
La Suisse, Société d'assurances sur la vie et contre les accidents, 1000 Lausanne
département logistique – support informatique
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
5 A
14.10.2002–18.10.2003 (Nouveau permis)

Permis de travail de nuit et du dimanche (Art. 17 et 19 LTr)

- 02-770 / 100228
Mifroma SA, 1670 Ursy
expédition
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
2 A
17.11.2002–19.11.2005 (Nouveau permis)

Permis de travail du dimanche et de jours fériés (Art. 19 et 20a LTr)

- 02-767 / 100228
Mifroma SA, 1670 Ursy
préparation des commandes
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
100 A
17.11.2002–19.11.2005 (Renouvellement/modification)
- 02-768 / 100228
Mifroma SA, 1670 Ursy
expédition
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
6 A
17.11.2002–19.11.2005 (Renouvellement/modification)

(A = adultes, J = jeunes gens)

Voies de droit

Toute personne touchée dans ses droits ou ses obligations par l'octroi d'un permis concernant la durée du travail et ayant qualité pour recourir contre une telle décision peut, dans les dix jours à compter de la présente publication, consulter le dossier, sur rendez-vous, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie, Direction du travail, Conditions de travail, Gurtengasse 3, 3003 Berne (téléphone 031 322 29 45/29 50).

29 octobre 2002

Secrétariat d'Etat à l'économie:

Direction du travail